



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

# **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC au sujet d'une DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Sur la commune de MARTIGUES

La demande de défrichement suivante enregistrée sous les références **DEF-21-535-056**

Demandeur	Monsieur le Maire Gaby CHARROUX pour le compte de COMMUNE DE MARTIGUES
Terrain	Commune de MARTIGUES, parcelles BN n° 58p, 174p, 342p, 513p
Demande	<b>Défrichement de 5 876 m<sup>2</sup> en vue d'aménager les abords du collège, voie d'accès VL et piétons, gare routière et DFCI.</b>

est soumise à une procédure de participation du public par voie électronique conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement.

**Celle-ci se déroulera du 21/07/2022 au 21/08/2022 inclus.**

Durant cette période, le dossier comprenant la demande d'autorisation avec étude d'impact et les avis des services consultés sera mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

**<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Participation-du-public/2021/Amenagement-des-abords-du-college-Marcel-Pagnol-a-MARTIGUES>**

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- par voie électronique :  
**ddtm-consult-public-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr**
- par voie postale : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Agriculture Forêt – Pôle Forêt – Unité Défrichement – CS 60444 – 13098 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

Le dossier est consultable sur rendez-vous à prendre à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-mentionné. Au terme de cette procédure, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement (autorisation ou refus).